BULLETIN D'ADHESION 2025

Je suis bénéficiaire du PASS' SPORT 🔲 (Éligibilité sur https://www.pass.sports.gouv.fr/)



| The state of the s | Ac | lulte | Enfant | |
|--|-----------|--------------------|-----------------|----------|
| ANG | | | | |
| , M | Nom | | | |
| NOÈ-K A | Prénom | | | |
| | Date de 1 | naissance | | |
| Adresse | | | | |
| Tél | | Email | | |
| Nom/prénom d'un parent (si enfant) | | | | |
| | | | | |
| Adulte | | Enfant | | |
| 3 mois | 40 euros | 3 mois | | 30 euros |
| Date | | Date | | |
| 1 an option loisir | 89 euros | 1 an option loisir | | 49 euros |
| 1 an ontion compétition \(\square\) | 109 euros | 1 an ontion compét | ition \square | 69 euros |

- L'adhésion est valable du 01 janvier jusqu'au 31 décembre de l'année en cours ou pour 3 mois selon à partir de la date de paiement de la licence.
- Le tarif ne comprend pas les frais de transport, d'hébergement ou de restauration éventuels en cas de déplacement.
- Une modification du règlement intérieur ou des activités est possible en cours d'année et ne peut donner droit au remboursement de l'adhésion.

En signant le document :

- J'atteste sur l'honneur de mon aptitude à nager 25 mètre et à m'immerger.
- Je déclare approuver le règlement intérieur du Kayak Tukus Club (https://www.tukus-canoekayak.fr/documents-club)
- J'atteste avoir pris connaissance des conditions et des garanties d'assurance ainsi que de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire I.A. Sport + (12,80 €).
- J'accepte que mon image puisse être utilisée dans le cadre stricte de communication du club.

(Si licence enfant):

- De l'aptitude de mon enfant à nager au moins 25 mètres et à s'immerger.
- J'autorise mon enfant à participer aux activités, aux sorties et aux stages organisés par l'association TUKUS.
- J'accepte que son image puisse être utilisée dans le cadre stricte de communication du club.

| v | | em | An: | • | • |
|---|----|---------|-----|---|---|
| • | 21 | e i i i | | | |
| | | | | | |

| Je règle un montant de euros par espèce / virement bancai | ire |
|---|-----|
| Ou je m'engage à remettre le PASS' SPORT dès son obtention. | |
| Identifiants bancaire: Association TUKUS | |
| IBAN : FR54 2004 1010 1900 6534 5G01 647 / BIC PSSTFRPPCAY | |

| Date | Signature |
|------|-----------|
|------|-----------|





QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS - SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

| Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON* | OUI | NON | |
|---|-----|-----|--|
| Durant les 12 derniers mois | | | |
| Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? | | | |
| Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | | | |
| Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | | | |
| Avez-vous eu une perte de connaissance ? | | | |
| Si vous avez arrêté le sport pendant 30jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | | | |
| Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | | | |
| A ce jour | | | |
| Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durantles 12 derniers mois ? | | | |
| Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé? | | | |
| Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | | | |
| *NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié | | | |

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

n and u

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la FFCK avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Attestation santé pour le renouvellement d'une licence sportive FFCK *

| Nom et Prénom d Numéro de licenc | | |
|--------------------------------------|---------------------|--|
| Je soussigné.e. négativement à to | outes les rubriques | , atteste sur l'honneur, avoir répondu s du questionnaire de santé ci-dessus. |
| Fait à | , le | |
| | | Signature du pratiquant ou de son représentant légal |





Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents titulaires d'une licence permanente

(titre annuel FFCK) - saison 2025

La Fédération Française de Canoë Kayak et Sports de Pagaie attire l'attention de ses pratiquants sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la fédération (n° de sociétaire 2 225 346 N).

Garantie Indemnisation des dommages corporels1

Votre couverture intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

- Toutes les activités de randonnée, de compétition et d'eau vive ressortant de la pratique du canoë, du kayak, de la pirogue, du raft, du dragon boat, de la nage en eau vive, stand up paddle.
- Les activités préparatoires ou complémentaires aux pratiques sportives garanties.
- · Les stages, réunions, colloques et activités promotionnelles (fêtes, bals, sorties, journées portes ouvertes...).
- · La pratique individuelle du canoë-kayak.
- · Les trajets aller et retour pour se rendre au lieu de l'activité et en revenir.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties :

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel.
- Les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti.
- Les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses,
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales,
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+1

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, I. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la carte FFCK et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurances qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

- 1 Le contenu des garanties figure au verso du présent document.
- 2 Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables Entreprise régie par le Code des assurances CS 90000 - 79038 Niort cedex 9 **Fédération française de Canoë-kayak et sports de pagaie** Base olympique et paralympique 2024 Route de Torcy 77360 Vaires-sur-Marne



Que vous souscriviez ou non la garantie I. A. Sport+, vous devez remettre le bordereau détachable complété à votre responsable de club lors de la prise de la licence fédérale.

SI VOUS SOUHAITEZ SOUSCRIRE I. A. SPORT+

La cotisation complémentaire d'assurance, qui devra être intégrée au règlement global de votre cotisation club, s'élève à 12,80 € pour la saison 2025 (quelle que soit la date de souscription).

| Garantie indemnisation des dommages corporels | | | |
|--|--|---|--|
| Contenu | Plafonds IDC de base | Plafonds option I. A. Sport+ | |
| • Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation | 700 € dans la limite de 3 semaines | 1 500 € dans la limite d'un mois | |
| Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux dont frais de lunetterie dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité | 1 400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 € | 3 000 € 300 € 2h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7500 € + orientation | |
| • Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation . | Non couvert | 10 €/jour dans la limite de 365 jours | |
| • Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident. | 16 €/jour dans la limite de 3100 € | 30 €/jour dans la limite de 6 000 € | |
| Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : – jusqu'à 9 % – de 10 à 19 % – de 20 à 34 % – de 35 à 49 % – de 50 à 100 % : - sans tierce personne : – avec tierce personne : | 13000 € x taux 16000 € x taux 23000 € x taux | 30 000 € x taux 60 000 € x taux 90 000 € x taux 120 000 € x taux 150 000 € x taux 300 000 € x taux | |
| Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : capital de base. augmenté de : par enfant à charge : Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines | 3900€ | 30 000 € 30 000 € 15 000 € frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime | |

RENONCIATION À L'ASSURANCE INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS DE BASE

Le coût de l'assurance indemnisation des dommages corporels de base de la licence varie de 0,11 € à 1,52 € suivant les titres. Conformément à la loi, cette garantie est facultative et le licencié peut refuser d'y souscrire.

En cas de renonciation à l'assurance, le licencié ne bénéficiera d'AUCUNE indemnité au titre des dommages corporels dont il pourrait être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFCK, ses comités et ses clubs affiliés.

| 2 225 346 N | Bordereau à remettre au res | ponsable du club |
|--|--|---|
| A 1 | | Date de naissance |
| □ Je souhaite souscrire la garantie I. A. S complémentaire de 12,80 € pour la sa à compter de la date de souscription jus □ Je ne souhaite pas souscrire cette garal Les données à caractère personnel recueillies par ce docume de votre demande. Elles font l'objet de traitements ayant pou gestion et l'exécution de vos contrats. Au titre de l'intérêt légiti présouscription, à la gestion des sinistres et des contrats peu commerciale, la réalisation de statistiques par MAIF et ses filial législatives ou réglementaires, notamment en matière de lutte La lutte contre la fraude à l'assurance peut conduire à une ins disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de si de définir les directives particulières relatives à la conservation, pouvez exercer ces droits à tout moment auprès du responsabli cedex 9 ou vosdonnees@maif.F. Les données sont conservées durées de prescriptions éventuellement applicables. | port+ qui se substituera, en cas d'accident corpo aison 2025 au règlement de ma cotisation club aqu'à la fin de période de validité de ma licence. Interprétaire la fin de période de validité de ma licence. Interprétaire la fin de période de validité de ma licence. Interprétaire la finalité la réalisation des opérations précontractuelles, la passation, la me, vos données à caractère personnel, celles relatives aux opérations de vent faire l'objet de traitements pour le suivi et l'amélioration de la relation contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la fraude. Vous purpression de vos données à caractère personnel, ainsi que de la possibilité à l'effacement et à la communication de ces données après décès. Vous de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les ut déclaration inexacte des circonstances du risque connues de l'assuré, utilités de la communication de ces données après décès. Vous de la protection des données personnelles, MAIF, CS 90000, 79038 Niort conformément à la durée nécessaire aux finalités mentionnées et pour les utilités des circonstances du risque connues de l'assuré, | Signature (pour les mineurs, signature des parents ou du représentant légal) |